

Département
de la MANCHE

Arrondissement
de SAINT-LÔ

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA BAIE DU COTENTIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du Mercredi 21 novembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt et un novembre à vingt heures trente minutes, le conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin s'est réuni au théâtre de Carentan les Marais sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR avec comme secrétaire de séance Monsieur Xavier GRAWITZ.

Nombre de membres :	71	Etaient présents : G. DONGE, D. HAMCHIN, M. LEBLANC, P. LECONTE, Y. POISSON, K. DUPONT, A. MOUCHEL, M. JOURDAN, J.M. DARTHENAY, A. TOURAINNE, F. ALEXANDRE, I. BASNEVILLE, A.F. FOSSARD, X. GRAWITZ, M. LE GOFF, J. LEMAÎTRE, J.P. LHONNEUR, J. MICLOT, C. SUAREZ, C. FREMONT, D. CORNIERE, M. JEAN, F. LESACHEY, M. GIOVANONE, V. BLANDIN, A. BOUFFARD, R. BROTON, O. DESHEULLES, J.C. HAIZE, B. MARIE, H. LHONNEUR, P. CATHERINE, C. MARIE, M.H. PERROTTE, P. AUBRIL, D. GIOT, M. HAIZE, S. DEBEAUPTE, J. MAILLARD, G. LEBARBENCHON, M. NEEL, C. DE VALLAVIEILLE, H. MILET, C. MAURER, J. QUETIER, S. VOISIN, J.P. JACQUET, J. LAURENT, R. DUJARDIN, M. DEGRUGILLIER, J.P. TRAVERT.
Nombre de membres présents :	51	
Nombre de membres votants :	58	
Date de convocation :	15/11/2018	
Date d'affichage du procès-verbal :		Absents représentés : G. FOUCHER donne procuration à Y. POISSON, A. SCHELLE donne procuration à M.H. PERROTTE, O. OSMONT donne procuration à M. JEAN, P. THOMINE donne procuration à F. ALEXANDRE, C. KERVADEC donne procuration à S. VOISIN, A. LANGLOIS donne procuration à J.P. JACQUET, L. FAUNY donne procuration à J. MAILLARD.
Date d'affichage de la délibération :		
Date de publication :		Absents excusés : V. DUBOURG, N. LEGASTELOIS, P. VIOLETTE, B. JOSSET, S. LA DUNE, V. LETOURNEUR, M.C. METTE, F. BEROT, C. CHANTREUIL, H. AUTARD DE BRAGARD, S. MARAIS, B. NOEL, G. GUIOC.
Numéro de délibération :	752-2018-11-21	

Annule et remplace : Adoption de la Décision Modificative n°3 au Budget principal

La Décision Modificative n°3 a principalement pour objet :

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

- Au chapitre 65 « *Autres charges de gestion courante* » : suite aux observations de la trésorerie, il est nécessaire de constater les pertes sur créances irrécouvrables, à savoir :
 - Au compte 6541 « *Créances admises en non-valeur* » : + 1 603 € relatif à des impayés de cantine.
 - Au compte 6542 « *Créances éteintes* » : + 1 236.85 € correspondant à un plan de rétablissement personnel.
- Au chapitre 66 « *Charges financières* » : le décalage de l'emprunt initialement prévu au budget primitif pour la construction de l'abattoir nécessite un ajustement à la baisse du compte 66111 - « *Intérêts réglés à l'échéance* » à hauteur de 55 k€.
- Au chapitre 023 « *Virement à la section d'investissement* » : + 952 k€ permettant ainsi un équilibre des sections de fonctionnement et d'investissement.

RECETTES

- Au chapitre 74 « *Dotations, subventions et participations* » : un ajustement est effectué pour un montant de 52 160.15 €. En effet, suite à l'instruction de certains dossiers, un décalage dans le temps est observé pour la perception d'une partie des recettes.
- Au compte 002 « *Excédent de fonctionnement reporté* » : suite à l'intégration des écritures d'ordre non budgétaire opéré par le comptable et dans le cadre de la dissolution du SMC, il convient d'augmenter l'excédent de fonctionnement reporté d'un montant de 952 280.19 € afin d'être conforme au compte de gestion.

EN SECTION D'INVESTISSEMENT**DEPENSES**

- Au chapitre 16 « *Emprunts et dettes assimilés* » : une diminution de 200 k€ afin d'ajuster les crédits prévus pour le remboursement du capital des emprunts en cours.
- Au chapitre 23 « *Immobilisation en cours* » : une diminution de crédit de 4 507 k€ suite au décalage dans le temps des travaux de construction de l'abattoir.
- Au compte 001 « *Déficit d'investissement reporté* » : suite à l'intégration des écritures d'ordre non budgétaire opéré par le comptable et dans le cadre de la dissolution du SMC, il convient de diminuer le déficit d'investissement reporté d'un montant de 298 598.22 € afin d'être conforme au compte de gestion.

RECETTES

- Aux chapitres 10 « *Dotations, fonds divers et réserves (dt 1068)* » et 11 « *Report à nouveau* » : une inscription de 1251 k€ est nécessaire afin de pouvoir intégrer les recettes issus de la dissolution du Syndicat Mixte du Cotentin. Des écritures seront affectées au compte 1068 « *Excédents de fonctionnement capitalisés* » pour un montant de 298 598.22 €, puis au compte 110 « *Report à nouveau* » pour un montant de 952 280.19 €. **Il s'agit d'écritures d'ordre non budgétaire opéré uniquement par le comptable. Ces écritures sont à prévoir aux comptes 001 et 002 pour la CCBDC.**
- Au chapitre 13 « *Subvention d'investissement reçues* » : une diminution de 2 751 k€ correspondant à :
 - un report des crédits sur l'exercice 2019 de 1 500 k€ correspondant aux différentes subventions versées par l'Etat et le Conseil Régional dans le cadre du projet de construction de l'abattoir.
 - Un transfert de crédit du chapitre 13 au chapitre 10 pour un montant de 1 250 878.41 € afin de pouvoir réaliser les écritures d'intégration suite à la dissolution du Syndicat Mixte du Cotentin.
- Au chapitre 16 « *Emprunts et dettes assimilés* » : suite au décalage des travaux de construction de l'abattoir, il convient de reporter la souscription de l'emprunt nécessaire à son financement sur l'exercice 2019. Il convient donc de procéder à une diminution à hauteur de 3 207 k€.
- Au chapitre 021 « *Virement de la section de fonctionnement* » : + 952 k€ au titre de l'excédent perçu par le SMC. Ce virement permet d'équilibrer les sections d'investissement et de fonctionnement.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, décident de :

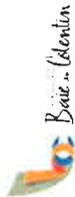
- Adopter la Décision Modificative n° 3 au Budget Principal 2018
synthèse du budget joint au présent rapport.
- **Cette délibération annule et remplace la délibération n°746-
2018.**

conformément au tableau de
Envoyé en préfecture le 07/12/2018
Reçu en préfecture le 07/12/2018
Affiché le 21/11/2018
2018-11-21 du 21 novembre
ID : 050-200042729-20181121-752-DE

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme,
CARENTAN, le 21 novembre 2018
Le Président de la Communauté de Communes
de la Baie du Cotentin,

Jean-Pierre LHONNEUR



CC BAIE DU COTENTIN - BUDGET PRINCIPAL
 Décision Modificative n° 3 - Conseil Communautaire du 21 Novembre 2018

Investissement

DEPENSES				RECETTES								
Code	Libellé	BUDGET 2018 + RAR	DM1	DM2	DM3	TOTAL BUDGET	Libellé	BUDGET 2018 + RAR	DM1	DM2	DM3	TOTAL BUDGET
16	Emprunts et dettes assimilés	979 327,44			-200 000,00	779 327,44	Dotations, fonds divers et réserves (dt. 1068)	2 141 542,17				2 141 542,17
20	Immobilisations incorporelles	916 289,00				916 289,00	Report à nouveau	0,00				0,00
21	Immobilisations corporelles	2 537 674,59				2 537 674,59	Subventions d'investissement reçues	4 615 379,15			-2 750 878,41	1 864 500,74
23	Immobilisations en cours	7 259 634,41			-4 507 201,00	2 752 433,41	Emprunts et dettes assimilés	3 656 201,00			-3 207 201,00	449 000,00
26	Participat. Et créances rattachées	22 365,00				22 365,00	Immobilisations incorporelles	0,00				0,00
204	Subventions d'équipement versées	30 600,00				30 600,00	Immobilisations corporelles	0,00				0,00
020	Dépenses imprévues	250 000,00				250 000,00	Immobilisations en cours	0,00				0,00
						0	Immobilisations en cours	225 000,00				225 000,00
						0	Produits des cessions d'immobilisations					0
	sous-total dépenses réelles	11 995 890,44	0,00	0,00	-4 707 201,00	7 288 689,44	sous-total recettes réelles	10 638 122,32	0,00	0,00	-5 958 079,41	4 680 042,91
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	73 232,00				73 232,00	Virement de la section de fonctionnement	2 162 878,80			952 280,19	3 115 158,99
041	Opérations patrimoniales	223 850,00				223 850,00	Opérations d'ordre de transfert entre sections	728 879,18				728 879,18
	sous-total dépenses d'ordre	297 082,00	0,00	0,00	0,00	297 082,00	Opérations patrimoniales	223 850,00	0,00	0,00	952 280,19	223 850,00
001	Déficit d'investissement reporté	1 460 757,86				1 460 757,86	sous-total recettes d'ordre	3 115 607,98	0,00	0,00	952 280,19	4 067 888,17
	Total :	13 753 730,30	0,00	0,00	-5 005 799,22	8 747 931,08	Total :	13 753 730,30	0,00	0,00	-5 005 799,22	8 747 931,08
	Restes à réaliser						Restes à réaliser					

Fonctionnement

DEPENSES				RECETTES								
Code	Libellé	BUDGET 2018	DM1	DM2	DM3	TOTAL BUDGET	Libellé	BUDGET 2018	DM1	DM2	DM3	TOTAL BUDGET
011	Charges à caractère général	2 337 813,62		2 400,00		2 340 213,62	Atténuations de charges	83 400,00				83 400,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 812 955,00				4 812 955,00	Produits des services, domaine et ventes diverses	2 182 586,00				2 182 586,00
014	Atténuations de produits	3 183 578,00				3 183 578,00	Impôts et taxes	6 543 852,00				6 543 852,00
65	Autres charges de gestion courante	750 361,00	8 649,00	36 190,38	2 839,85	798 040,23	Dotations, subventions et participations	2 782 133,00			-52 160,15	2 729 972,85
66	Charges financières	503 033,98				503 033,98	Autres produits de gestion courante	563 464,00				563 464,00
67	Charges exceptionnelles	11 100,00		466,00		11 566,00	Produits exceptionnels	235 100,00				235 100,00
022	Dépenses imprévues	945 000,00	-19 360,89	-39 056,38		886 582,73	sous-total recettes réelles	12 390 595,00	0,00	0,00	-52 160,15	12 338 434,85
	sous-total dépenses réelles	12 543 843,60	-10 711,89	0,00	-52 160,15	12 480 969,56	sous-total dépenses réelles	12 480 969,56	0,00	0,00	-52 160,15	12 428 809,41
023	Virement à la section d'investissement	2 162 878,80				2 162 878,80	Opérations d'ordre de transfert entre sections	73 232,00				73 232,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	728 879,18				728 879,18	sous-total recettes d'ordre	73 232,00	0,00	0,00	0,00	73 232,00
	sous-total dépenses d'ordre	2 891 757,98	0,00	0,00	952 280,19	3 844 038,17	sous-total dépenses d'ordre	2 971 827,58	-10 711,89	0,00	952 280,19	3 913 396,87
	Total :	15 435 595,58	-10 711,89	0,00	900 120,04	16 325 007,73	Total :	15 435 595,58	-10 711,89	0,00	900 120,04	16 325 007,73

Envoyé en préfecture le 07/12/2018

Reçu en préfecture le 07/12/2018

Affiché le 21/11/2018



ID : 050-200042729-20181121-752-DE